

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 =====
 MINISTERE DE LA PROMOTION
 DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
 =====
 SECRETARIAT GENERAL 
 =====
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 =====
 SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 =====
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS 
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 =====
 MINISTRY OF WOMEN'S
 EMPOWERMENT AND THE FAMILY
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 =====
 SUB-DEPARTMENT OF THE BUDGET,
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE
 =====
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 =====

DECISION N°26/ **000 143** /D/MINPROFF/SG/DAG/SDBMM/SMP DU

16 JUIN 2026

Portant attribution du marché passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/MINPROFF/CIPM/2026 du 30 mars 2026 pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes.

LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE,

- Vu la constitution ;
- vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
- vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- vu le décret n°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille;
- vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu le décret 2019/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
- vu la décision n°000000060/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2019 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
- vu la circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant la lettre n°26/004/L/MINPROFF/CIPM du 04 juin 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés relative à la proposition d'attribution du marché pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : la société ci-dessous citée

est attributaire du Marché pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes, conformément au tableau ci-après :

Attributaire	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Ets TONY Tél: 677 56 37 81	Fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes	Direction de la Promotion Economique de la Femme	92 013 300 CFA	Quarante-cinq (45) jours

Article 2 : le mandataire de cette société est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, pour l'établissement du Marché correspondant.

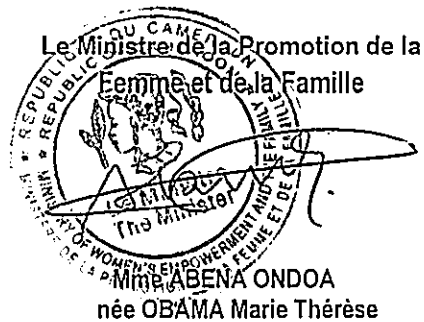
Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 16 JUIN 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINPROFF ;
- CFC/MINPROFF ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille



Mme ABENA ONDOA
née OBAMA Marie Thérèse